



# Réseau CNEAP

Éduquer, Former, Agir  
pour nos Territoires

[www.cneap.fr](http://www.cneap.fr)



# Éduquer, former...

Bien connaître le Réseau d'Enseignement Agricole Privé (CNEAP), c'est d'abord savoir que 49 900 jeunes et étudiants de la 4<sup>e</sup> au BTS, 5 600 apprentis et 22 000 stagiaires en formation continue se forment dans près de 180 établissements et sites de formation sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

C'est ensuite savoir que l'enseignement agricole, souvent trop peu connu, est le second réseau de formation en France. Après, vous l'aurez deviné, celui du ministère de l'Éducation Nationale ! Le CNEAP représente un tiers de cet enseignement. Sa pédagogie active et personnalisée adaptée à la diversité du public accueilli et la variété des formations proposées sont des facteurs de réussite et de succès.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020, nous saluons les membres des communautés éducatives de notre réseau, qui ont su montrer, une fois de plus, leur savoir-faire technique, leur inventivité pédagogique et leur unité. C'est aussi une manière de dire qui est le CNEAP que de le souligner.

Dans cette situation inédite, au cœur de leur territoire, les établissements, véritables entreprises éducatives, poursuivent leurs actions de proximité, répondant aux besoins exprimés par les personnes et les acteurs locaux. C'est ainsi que se traduit ce maillage territorial que forme le réseau des établissements du CNEAP. En quelque sorte, « il y en a un près de chez vous ! », que vous cherchiez une formation initiale scolaire ou par apprentissage ou de la formation continue !

« **Éduquer, Former, Agir pour nos Territoires 2018-2023** », le projet du Réseau adopté lors de notre congrès 2018, et décliné dans les projets de chaque établissement, est simple : accueillir tous ceux qui veulent partager nos engagements humanistes et respectueux de l'autre, par une formation scolaire ou continue axée sur les métiers de la nature, du vivant, des services aux personnes et des territoires.

# ... agir pour nos territoires.



**Philippe POUSSIN**  
Secrétaire Général

<b>Projet du CNEAP 2018-2023 : Éduquer, Former, Agir pour nos Territoires</b>	<b>5</b>
Qui est le CNEAP ?	6
Une ambition éducative réaffirmée et renforcée	8
L'établissement engagé dans ses territoires	10
Un lycée acteur dans ses réseaux	11
Une gouvernance associative redynamisée	12
Faire communauté professionnelle d'établissement	13
<b>Le CNEAP</b>	<b>15</b>
Les missions des services nationaux	16
Les moyens d'information et de communication du CNEAP	19
Le réseau CNEAP	21
<b>L'Enseignement catholique</b>	<b>23</b>
La mission éducative	24
Une organisation fondée sur la collégialité, la participation et la subsidiarité	25
La tutelle d'un établissement catholique	26
<b>L'Enseignement agricole</b>	<b>27</b>
Le CNEAP dans l'enseignement agricole	29
Les relations fonctionnelles entre le CNEAP et le MAA	30
Les filières de l'enseignement agricole	31
Une diversité de champs professionnels	31
Les parcours de formation dans l'enseignement agricole	32
<b>Le CNEAP en région</b>	<b>33</b>
La composition	34
Les missions	34
Les Délégués régionaux de l'enseignement Agricole Privé	35
<b>La Fondation Saint Matthieu pour l'enseignement agricole</b>	<b>49</b>
Pour servir un projet éducatif en développement	50
Des objectifs simples	50
Un pilotage solide	51
Une utilité à double avantage	51
<b>Les acteurs de l'établissement</b>	<b>53</b>
L'établissement, un centre de ressources pour son territoire	55
Le chef d'établissement	55
L'association responsable	55
Les parents d'élèves	56
<b>L'organisation de l'établissement</b>	<b>57</b>
Le projet d'établissement en lien avec le projet du CNEAP	58
L'organisation pédagogique et éducative	59
<b>La formation des personnels du CNEAP</b>	<b>61</b>
Votre formation	62
<b>Glossaire</b>	<b>64</b>





PROJET DU CNEAP

**2018**

**2023**

**Éduquer,  
Former,  
Agir  
pour nos Territoires**



---

---

# Qui est le CNEAP ?

Identité, valeurs, missions, organisation, ...

---

---

## UN RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS EN RÉGIONS, 4 PILIERS PORTANT SA VOCATION ET SON ACTION

---

---

1. Le CNEAP est une fédération d'établissements catholiques, organisés en réseau, partageant des valeurs communes au service des territoires, ayant passé contrat avec l'État, engagée auprès des collectivités territoriales et des branches professionnelles :

- il est structuré en CNEAP-Régions coordonnés par les instances nationales ;
- il met à la disposition de ses adhérents des ressources humaines en région (les délégués régionaux : DREAP), au niveau national (Paris, siège de la fédération) et dispose d'un organisme de formation, l'IFEAP.

2. Le CNEAP est reconnu :

- par ***l'Enseignement Catholique***, comme l'une des familles qui le composent<sup>1</sup>, il participe à ses instances et contribue à leur vitalité : Comité national, Commission permanente, CREC, CAEC ou CODIEC...
- par ***le ministère chargé de l'Agriculture***, dont il est un interlocuteur privilégié en tant « fédération nationale représentative d'associations responsables d'établissements d'enseignement agricole »<sup>2</sup> ;
- par ***le ministère chargé du Travail***, en qualité de branche professionnelle et à ce titre susceptible d'accueillir des établissements agricoles partageant des thématiques communes ;
- par ***l'histoire de sa fondation*** : alliance de la FFNEAP (fédération d'associations) et de l'UNEAP (syndicat de chefs d'établissement).

3. Les 3 valeurs partagées exprimées dans le projet de 2008 restent vivantes : **liberté responsable, ambition humaine et éducative, engagement solidaire**. Elles sont affirmées dans la *Charte du CNEAP* signée par tous les adhérents.

4. Le CNEAP se situe comme « une institution, un réseau et un mouvement de dimension nationale » (*Charte du CNEAP de 2008, point III*). Ainsi, le CNEAP a la nature d'une « communauté de communautés professionnelles et éducatives ».

5. Le CNEAP assume, au nom de ses adhérents qui la lui confient, une responsabilité fédérative qui lie chacun de ses membres en un projet commun : les dispositions de l'enseignement social de l'Église y sont actives : **solidarité, subsidiarité et collégialité**.

<sup>1</sup> Statut de l'Enseignement catholique : §280.

<sup>2</sup> Code rural, L. 813-4.

---

---

6. Les établissements du CNEAP remplissent cinq **missions** que le livre VIII du *Code rural*<sup>3</sup> leur assigne :

- assurer une **formation** générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'**animation** et au **développement des territoires** ;
- contribuer à l'**insertion** scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de **développement**, d'**expérimentation** et d'**innovations agricoles et agroalimentaires** ;
- participer à des actions de **coopération internationale**, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Les instances régionales et nationale du CNEAP les promeuvent aussi par leurs actions.

Pour notre réseau, ces 5 missions trouvent leur plein sens du fait qu'elles sont animées par une **6<sup>ème</sup> mission**, mue par l'Enseignement Social de l'Église et l'invitation du Pape François d'encourager l'humanité à une conversion vers une écologie intégrale de la personne<sup>4</sup>.

---

7. Les établissements du CNEAP se reconnaissent aussi comme **lycées des territoires**<sup>5</sup>, appuyant leur action sur 4 **pilliers** :

- l'établissement est un centre de ressources pour ses territoires d'appartenance ;
- l'établissement est une communauté professionnelle qu'animent des personnes et des acteurs sociaux ;
- l'établissement incarne les valeurs éducatives spécifiques d'une formation professionnelle qui cherche à promouvoir un **être-ensemble professionnel** ;
- l'établissement coopère à l'international pour un développement réciproque.

---

8. Les établissements du CNEAP déploient leur vocation dans de multiples directions :

- en s'ouvrant à d'autres voies de formations que celles prévues par le contrat avec l'Etat : développement de parcours en formation continue, mise en œuvre de formations par alternance. Cette diversification des voies de formation suscite l'instauration de liens avec d'autres ministères, nourrit une offre multiforme de services aux territoires, renforce la coopération avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques de proximité ;
- en développant des activités à forte dimension éducative, favorisant leur intégration dans le territoire par l'apport d'une réponse appropriée aux attentes exprimées par les acteurs locaux.

---

9. Les 3 verbes de l'intitulé du projet, « *éduquer, former et agir* » sont reconnus comme étant les **axes** de tous les projets des établissements et des CNEAP-Région. En accompagnant le développement des actions à leur service, ils sont « **pour** les territoires » et leur population.

---

10. Par les 9 points qui précèdent, le CNEAP affirme sa place à la fois comme : composante du service public d'éducation, partenaire socioprofessionnel des Pouvoirs Publics et pôle d'expertise pour les Territoires et les Professions. Il apporte sa contribution originale et spécifique au projet de l'Enseignement Catholique, au ré-enchantement de l'école.

---

<sup>3</sup> *Code rural*, L 813-1.

<sup>4</sup> Pape François, *Laudato Si*, §217.

<sup>5</sup> Les territoires sont divers : ruraux, urbains, virtuels ou territoires de projet (territoire «sans lieu mais en lien») pour lesquels le CNEAP décline des modalités spécifiques d'actions.

# UNE AMBITION ÉDUCATIVE RÉAFFIRMÉE ET RENFORCÉE

## DES ENJEUX FORTS

Le CNEAP, fédération regroupant principalement des établissements de formation professionnelle entend lier dans un projet éducatif tourné vers la personne l'excellence des « humanités » qui n'est pas propre aux formations relevant de l'enseignement général et la formation professionnelle.

Les établissements du CNEAP (lycées et écoles supérieures, CFA, Centres de formation continue) ont la conviction que la formation professionnelle est un outil éducatif puissant au service de la jeunesse ou des adultes en formation :

- **en apprenant un métier**, le jeune, l'adulte, acquiert une « identité professionnelle » qui est constitutive de sa propre identité. La formation professionnelle lui permet de grandir et de trouver sa place dans la société ; en quelque sorte, de l'aider à « entrer en société » ;
- **en vivant des expériences en situation professionnelle**, grâce aux stages scolaires et à l'apprentissage, le jeune découvre l'engagement dans une équipe au travail pour atteindre un objectif commun, le respect des autres membres de l'équipe, la solidarité au sein de cette équipe... La formation professionnelle transmet des valeurs éducatives qui méritent d'être mieux connues et reconnues. Elle favorise l'insertion sociale des adultes ;
- **en bénéficiant d'un enseignement** qui favorise la pluridisciplinarité, les séances pratiques, la pédagogie de projet, les chantiers et ateliers écoles, le jeune peut à la fois mobiliser davantage de ressources personnelles et s'inscrire dans une progression collective.

Il s'agit pour les prochaines années de promouvoir un établissement s'inscrivant dans **une dynamique de réussite pour tous** :

- qui offre un dispositif d'*accompagnement personnalisé* des jeunes dans leur parcours d'orientation et de formation ;
- qui propose des modalités de *formation et de parcours* variées pour répondre aux différents profils d'apprentissage des jeunes ;
- qui développe *une offre de formation continue* pour les professionnels du territoire ;
- qui donne aux lycéens et étudiants, comme aux apprentis et stagiaires, une *ouverture à l'espace européen et international*, reconnu comme l'espace professionnel de demain ;
- qui *innove dans les pratiques pédagogiques*, y compris en utilisant les nouveaux outils numériques pour améliorer l'acquisition de compétences.

---

---

## PRÉAMBULE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS

En lien d'évidence avec notre 6<sup>ème</sup> mission et notre enracinement chrétien, le projet éducatif du CNEAP inscrit son action dans les valeurs de la République et contribue à la valorisation de la fraternité vécue dans l'école, mais aussi, aujourd'hui et demain, dans l'entreprise. Loin d'être un simple « vivre ensemble », il s'agit au contraire d'avoir avec les jeunes en formation une ambition plus haute, celle d'un réel « être-ensemble (professionnel, également) » propre à faciliter le ciment social et humain. Le projet du CNEAP insiste sur la nécessaire cohérence entre la formation générale et la formation professionnelle pour parvenir à faire des jeunes en formation des personnes responsables et dignes. C'est l'engagement, le regard tourné vers l'autre, et l'accompagnement sur le plan éducatif du jeune, qui contribueront à reconnaître la pertinence d'un jeune issu de nos établissements.

« *Chercheur tout au long de la vie* », chacun d'entre nous, dans notre société, doit se doter des compétences lui permettant d'analyser les situations davantage qu'apprendre des modèles « prêt à porter ».

## CHANTIERS ÉDUCATIFS

### **Chantier n°1-1 :**

*Mettre en œuvre un parcours de réussite pour tous les apprenants de l'établissement, qu'ils soient lycéens, apprentis ou stagiaires.*

### **Chantier n°1-2 :**

*Elargir l'offre de formation en proposant de nouvelles modalités pédagogiques afin de s'adapter à la diversité des profils d'apprentissage des jeunes.*

### **Chantier n°1-3 :**

*Développer la formation continue dans un objectif d'animation territoriale et de renforcement des relations avec les professionnels.*

### **Chantier n°1-4 :**

*Permettre à chaque apprenant de s'ouvrir à l'Europe et au monde.*

### **Chantier n°1-5 :**

*Adopter une politique volontaire en matière de numérique éducatif.*

# L'ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS SES TERRITOIRES

## DES ENJEUX FORTS

La mission d'animation du territoire, mise en synergie avec la mission de formation initiale et continue, constitue l'un des leviers permettant d'affirmer nos spécificités. Dans notre monde complexe, ces territoires sont pluriels : urbains, ruraux, de projets ou virtuels, ils peuvent être également internationaux pour répondre aux sollicitations de notre société et aux attentes planétaires.

Les établissements du CNEAP, par leur infrastructure, les compétences mobilisables, leur possibilité d'accès aux nouvelles technologies, ont vocation à s'impliquer dans la mise en œuvre de stratégies de développement portant les attentes du territoire.

Mais il y a un défi posé à chaque établissement : constituer et offrir un potentiel de ressources qui lui permette de figurer dans le panel des acteurs locaux reconnus pour leur expertise. En d'autres termes : être *apte, en coopération instituée avec d'autres partenaires, à répondre aux besoins socio-professionnels générés par les évolutions démographiques et le développement économique territorial.*

Dans nos domaines d'intervention, la transition agro-écologique de l'agriculture, jointe à d'autres priorités publiques : qualité environnementale, plan alimentaire territorial, animation des territoires ruraux, ... offre l'opportunité aux établissements du CNEAP de s'engager au plus près du terrain local.

Et si des établissements de la filière services se trouvent en tension à cause de concurrences dans les formations du « sanitaire-social », on observe que ceux qui tirent davantage leur épingle du jeu ont fait le choix d'initiatives locales originales avec les Professions et les Collectivités (ex : foyer d'accueil, magasin pédagogique, applications numériques, ...).

Toutes ces expériences de diversification d'activités, reliées au cœur de métier de l'établissement, permettent de cerner un des atouts stratégiques des établissements du CNEAP : celui de contribuer à ***l'animation éducative des territoires***. Cela conduit à se positionner sur le terrain de l'entreprise marchande et sur celui de l'économie sociale et solidaire. Car si notre mission éducative évolue en s'inscrivant plus dans le projet de développement territorial soutenu par les collectivités, alors peut s'ouvrir un éventail d'interventions touchant à la fois les champs éducatif et socio-économique.

## CHANTIERS ÉDUCATIFS

**Chantier n°2-1 :**  
*Se positionner comme acteur dans les projets de territoire.*

**Chantier n°2-2 :**  
*Développer le partenariat avec les acteurs socio-économiques.*

**Chantier n°2-3 :**  
*S'affirmer comme promoteur d'une spiritualité de la vitalité des territoires.*

**Chantier n°2-4 :**  
*Amplifier les stratégies collectives et la synergie de réseau.*

# UN LYCÉE ACTEUR DANS SES RÉSEAUX

### DES ENJEUX FORTS

Le CNEAP se construit autour d'un sens du bien commun, de la mutualisation et par le développement d'un travail en réseau. Chacun exclut, par principe et par conviction, de travailler seul ou de conduire des actions qui ne soient concertées avec les autres établissements partenaires<sup>6</sup>.

Cette conscience de s'inscrire dans « **une communauté de communautés éducatives** » fonde la légitimité du réseau : elle s'accorde en cela aux valeurs de l'enseignement social de l'Eglise dont la plupart des projets d'établissements se réclament : la solidarité (lien institutionnel), la fraternité (lien personnel), la subsidiarité (lien de responsabilisation) et la participation (lien de confiance et partage), au service du bien commun et de la charité.

Conscients de leur coresponsabilité dans la réussite des 5 missions que le contrat passé avec l'État leur assigne, les établissements sont appelés à bâtir ensemble des stratégies collectives où chacun affirme ses spécificités en renforçant le collectif. Si chaque projet est singulier, il s'inscrit néanmoins dans une démarche globale et en cohérence avec le projet institutionnel ; il constitue l'apport particulier de chacun à une dynamique commune de maillage territorial de notre offre éducative en réponse aux attentes des territoires et de leur population.

Lorsque que l'on évoque le concept de « **lycée des territoires** », on revendique, fédérée autour d'un principe unique, une pluralité de déclinaisons liée à la diversité des territoires. C'est cela le sens que le CNEAP donne à l'expression « **Faire fédération** » lancée lors du Congrès 2012 : **créer ensemble une synergie par la valorisation de l'expression unique présente dans chaque projet.**

### CHANTIERS ÉDUCATIFS

**Chantier n°3-1 :**  
*Renforcer l'animation régionale.*

**Chantier n°3-2 :**  
*Stimuler le travail collaboratif du local au national.*

**Chantier n°3-3 :**  
*Faire du CNEAP un incubateur d'idées.*

**Chantier transversal :**  
*Inscrire l'outil numérique comme accélérateur de notre projet.*

<sup>6</sup> « *Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup* »  
Helen KELLER (1<sup>ère</sup> personne handicapée à obtenir un diplôme universitaire)

# UNE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE REDYNAMISÉE

## DES ENJEUX FORTS

*La richesse de la vie associative et l'engagement bénévole sont les leviers de la vitalité de notre réseau. Chaque bénévole qui s'engage dans une association de gestion doit trouver sa place au cœur du collectif qu'il rejoint et prendre conscience de la responsabilité qu'il assume :*

- **L'implication et la motivation** des bénévoles sont les corollaires indispensables à un travail de pilotage efficace et éclairé des structures, avec les cadres dirigeants qui les accompagnent dans cette mission ;
- **le processus de renouvellement** des administrateurs ainsi que leur **formation** comptent autant que ce qui est mis en place pour les chefs d'établissement, afin que directions et conseils d'administration disposent, complémentirement, des compétences et connaissances recherchées ;
- l'appel de nouveaux **élus associatifs** donne l'occasion d'en diversifier les profils afin d'accroître la pertinence de nos conseils et commissions et de valoriser les engagements.

*La gouvernance institutionnelle est appelée à être, à tous les échelons de la Fédération, un facteur de dynamisme et de synergie :*

- l'institution CNEAP doit rester vigilante sur le respect des statuts des associations et s'assurer de la bonne **représentation des familles** au sein de l'établissement, par le biais de l'association si elle est d'éducation populaire (AEP), ou d'une association de parents d'élèves, si ce choix a été fait ;
- l'autonomie juridique et légitime des associations ne peut pas s'opposer à l'**intérêt collectif** de la Fédération. Quand se trouve en jeu la pérennité de l'établissement dans son intégrité et son projet éducatif, les conséquences du choix de rapprochement avec d'autres structures de formation (dépendant de l'éducation nationale, par exemple) imposent aux administrateurs le discernement nécessaire. Il s'agit de trouver la juste articulation entre le droit associatif et la nécessaire collégialité de décisions impactant le réseau au-delà de l'association concernée.

## CHANTIERS ÉDUCATIFS

**Chantier n°4-1 :**  
*Renforcer la professionnalisation des administrateurs de nos associations et leur implication territoriale.*

**Chantier n°4-2 :**  
*Reconnaître la spécificité de l'établissement agricole et sa complémentarité vis-à-vis de l'Éducation Nationale.*

**Chantier n°4-3 :**  
*Revisiter le modèle économique de la fédération et des établissements.*

# FAIRE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE D'ÉTABLISSEMENT

## DES ENJEUX FORTS

La logique de la communauté professionnelle (ou « communauté de travail ») n'est pas exactement celle de la communauté éducative. Il s'agit ici de notre responsabilité en regard du Code du Travail, d'une part, et des sources de notre vocation propre, d'autre part, pour valoriser la personne et reconnaître son engagement professionnel.

Si l'association est une communauté de travail, il est nécessaire qu'elle prenne la mesure des cadres dans lesquels elle s'inscrit : conventions collectives, statuts des personnes, mutualisation des moyens avec d'autres établissements du réseau CNEAP ou non, partenariats à établir avec d'autres structures associatives ... ne peuvent pas s'envisager indépendamment de l'appartenance à notre Fédération.

Bien comprendre les spécificités de nos établissements, c'est aussi accepter de voir que coexistent deux logiques parfois difficilement conciliables entre elles :

- d'une part, une logique « communautaire » (terme à distinguer de « communautariste ») : celle de la *communauté éducative désirée*, dans laquelle chacun est engagé par une conviction éducative (et éventuellement chrétienne) forte ;
- d'autre part, une logique « sociale » bâtie sur des relations liées au monde du travail, à une *approche contractuelle* de la relation, à ses codes et à ses obligations.

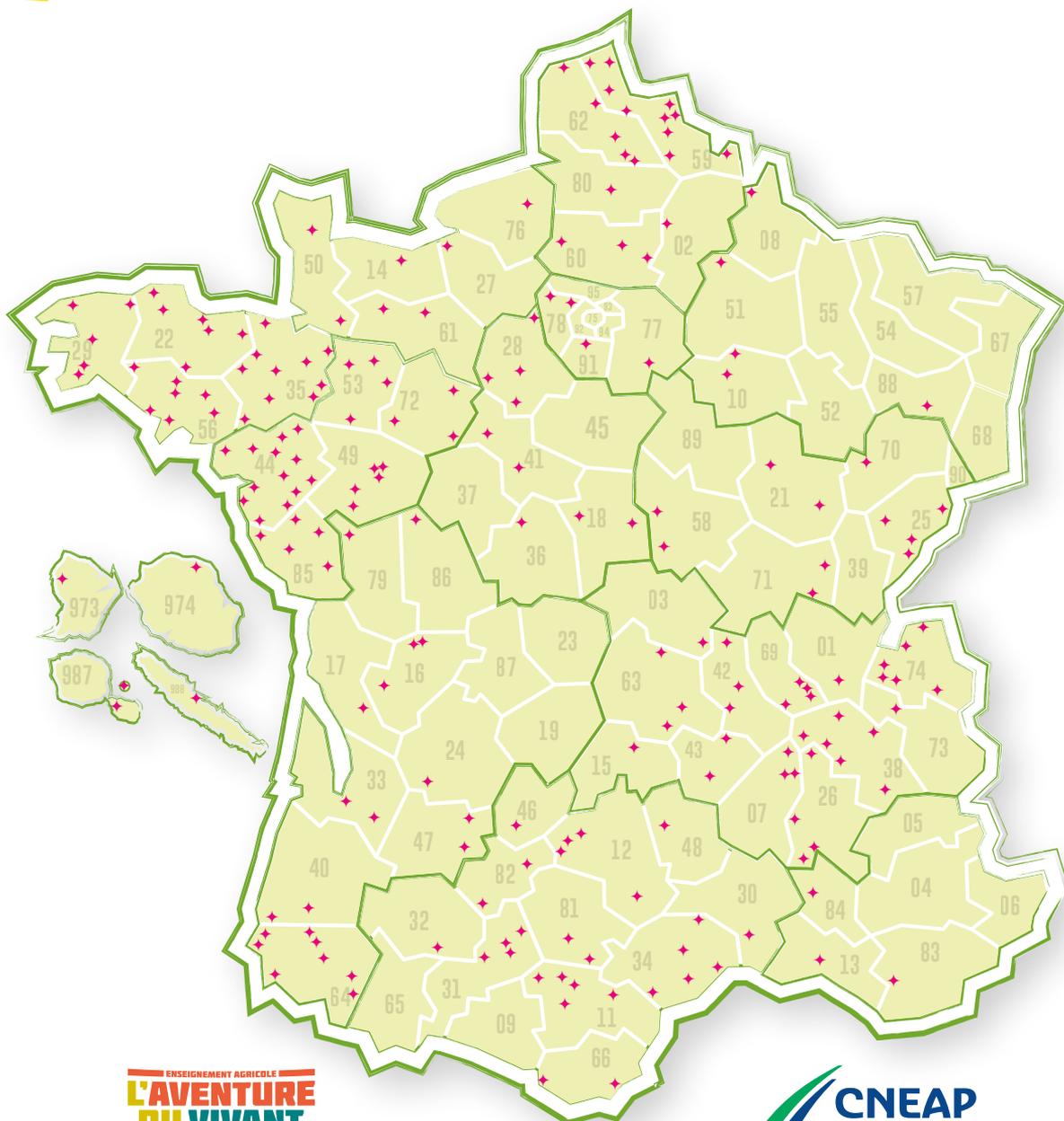
Des transformations de structures et de fonctions sont rendues nécessaires par les bouleversements de l'environnement et la mutation des besoins. Dans ce contexte, on veillera à l'existence d'un dialogue social promu par la branche et participant à la marche en avant de la communauté éducative.

## CHANTIERS ÉDUCATIFS

**Chantier n°5-1 :**  
*Relecture/réécriture des textes conventionnels de la branche.*

**Chantier n°5-2 :**  
*Un dialogue social avec une politique sociale.*

# Les Lycées du CNEAP, acteurs de la dynamique des territoires



# Le CNEAP

.....  
**30%**

Part du réseau CNEAP  
dans l'enseignement agricole  
sur le territoire français  
.....

Sous la responsabilité de son secrétaire général, les services du CNEAP apportent un accompagnement aux établissements et aux communautés éducatives.

Le secrétariat général pilote également la coordination des services régionaux animés par les délégués régionaux (DREAP) et de l'institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé (IFEAP).

# Les missions des services nationaux

Les services du CNEAP remplissent une mission de conseil et d'appui technique auprès du secrétaire général dans ses relations avec l'administration et les pouvoirs publics.

## Formation

- Coordination, conseil, étude et promotion des projets d'adaptation et de développement des filières de formation pour l'ensemble des voies de formation (initiale scolaire temps plein, apprentissage, continue) ;
- Appui aux établissements et aux équipes en matière d'organisation et d'orientation pédagogiques ;
- Accompagnement à l'adaptation des établissements et de leurs équipes aux évolutions de référentiels, de méthodes, de niveaux de formation ;
- Suivi des titres de certifications professionnelles développées par le CNEAP : Surveillant-Visiteur de Nuit (Titre de Niveau 3), Conducteur Accompagnateur de Personnes à mobilité réduite (Titre de niveau 3), responsable de Centre de Profit en Distribution (Titre de niveau 6) et animation des réseaux ;
- Développement de partenariats sur les différents champs professionnels couverts par les formations proposées au sein des établissements du réseau ;
- Accompagnement et valorisation de l'expérimentation et des actions innovantes dans le cadre des appels à projets.

## Action éducative - Délégués élèves

- Animation du réseau des élèves délégués (formation, représentation, etc.) ;
- Accompagnement, développement et valorisation des projets éducatifs portés au sein des établissements ;
- Éducation et sensibilisation à la citoyenneté et à l'engagement (projets, accueil de volontaires du service civique, ...).

## Numérique éducatif

- Valorisation, appui et accompagnement des projets innovants des établissements ;
- Suivi des expérimentations ;
- Développement de la culture numérique et de l'éducation aux médias ;
- Harmonisation des usages dans le cadre du plan d'action pour le numérique éducatif en lien avec la DGER ;
- Coordination du réseau TICEUR.

## Coopération internationale

- Appui et coordination de cette mission confiée par la loi aux établissements du réseau ;
- Appui et accompagnement aux projets d'ouverture des établissements et des régions ;
- Animation et développement des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale par le biais du réseau EADR-SI ;
- Développement d'un réseau de partenaires pour une ouverture de la fédération à l'international ;
- Animation de divers programmes et partenariats (service civique de réciprocité - France Volontaires, CCFD Terre-Solidaire, Festival AlimenTERRE, Cimade...)
- Conception et animation de formations ; production d'outils.

## Économie - Gestion

- Appui, conseil et information en matières économique, comptable et fiscale ;
- Collecte, traitements et analyses des données comptables et extra-comptables sur l'application isidoor (indices et pilotages) ;
- Aide au pilotage économique et financier des établissements ;
- Accompagnement et instruction des demandes d'aides remboursables à l'investissement auprès de la Fondation Saint Matthieu ;
- Expertise et accompagnement d'établissements.

## Juridique, RH et social

- Expertise au service des responsables des établissements ;
- Application des contrats avec l'État ;
- Application du droit du travail et de la convention collective du CNEAP dans les établissements ;
- Réglementation en matière d'hygiène, santé, sécurité de droit des associations ;
- Autres législations et réglementations applicables aux établissements ;
- Vie associative (statuts, gestion des instances, immobilier, fiscalité, etc.) ;
- Dialogue social entre tous les partenaires ;
- Animation et secrétariat de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation (CPPNI).

## Communication institutionnelle

Stratégie et mise en œuvre de la communication interne et externe du réseau CNEAP.

- Gestion et animation des réseaux sociaux - Facebook, Twitter, YouTube ;
- Événementiel : organisation, gestion et suivi des salons et temps forts de la fédération - Salon de l'Agriculture, Salon du Cheval, SPACE, Salon Éducative, Salon des formations professionnelles, Congrès, ...
- Élaboration, suivi et diffusion de documentation grand public et institutionnelle ;
- Gestion du site internet ;
- Conseil et appui aux CNEAP région et aux établissements ;
- Relations presse et relations publiques ;
- Réalisation de vidéos valorisées sur la chaîne YouTube ;
- Structuration et animation du réseau des chargés de communication en lien avec le plan de communication national sur l'enseignement agricole.

## Systèmes d'Information et Ressources Numériques

- Déploie des plateformes O365, Mahara et Moodle pour des projets de GED (gestion électronique de documents), collaboratifs, de communication et pédagogiques ;
- Crée des sites web ;
- Accompagne dans la mise en place et le cadre imposé par le Règlement Général liée à la Protection des Données (RGPD) ;
- Développe des travaux d'enquêtes, statistiques pour les services nationaux, régionaux, établissements, et les partenaires ;
- Participe au déploiement du SI de l'enseignement Agricole.

Pour tous ces projets le département apporte, l'assistance technique, l'accompagnement au changement et plus globalement tous les éléments pour que votre projet soit une réussite.

## Développement et diversification des partenariats

- Coordination, conseil, étude des projets de développement des établissements ;
- Appui aux établissements pour la recherche de partenaires et prestataires pour la diversification des activités ;
- Accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de leur démarche d'amélioration continue et qualité (Qualiopi) ;
- Développement de partenariats institutionnels ;
- Accompagnement pour la définition des stratégies commerciales.

## IFEAP

- institut reconnu par l'enseignement catholique, membre du réseau des ISFEC (Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique). Qualification qualité OPQF ;
- Sous contrat avec le ministère de l'Agriculture pour la formation des enseignants et des chefs d'établissement ;
- Mise en œuvre de la formation initiale et continue des chefs d'établissement, des enseignants, des personnels de la vie scolaire, et des personnels administratifs et techniques des établissements du CNEAP ;
- Implanté à Angers et Montrouge, avec plus de 60 % de son activité dans les régions, il est l'institut de formation dédié au réseau ;
- Une vingtaine de personnes, administratifs et formateurs, coordonnent et mettent en place les actions réalisées chaque année en partenariat avec un réseau de plus de 100 intervenants.

[ifeap@ifeap.cneap.fr](mailto:ifeap@ifeap.cneap.fr)

02 41 25 33 66

[www.ifeap.fr](http://www.ifeap.fr)

**Pour joindre  
le CNEAP :  
[cneap@cneap.fr](mailto:cneap@cneap.fr)  
01 53 73 74 20**

# Les moyens d'information et de communication du CNEAP

## Site internet

- Présentation du réseau CNEAP ;
- Parcours de formations, orientation, filières professionnelles, débouchés ;
- Actualités institutionnelles ;
- Vidéos de promotion du réseau, des filières, des métiers de la nature et du vivant ;
- Blogs thématiques ;
- Moteur de recherche métiers, formations, établissements.

[www.cneap.fr](http://www.cneap.fr)



## Page Facebook

- Fédérer la communauté du réseau CNEAP ;
- Valoriser les actions de terrain et les temps forts régionaux et nationaux.

**Devenez fan de la page !**

[www.facebook.com/cneap](http://www.facebook.com/cneap)



## Compte Twitter

- Suivre l'actualité institutionnelle et politique ;
- Être en lien avec les partenaires.

[twitter.com/CneapEc](https://twitter.com/CneapEc)



## Chaîne YouTube

- Dédiée à la diffusion des vidéos de promotion du réseau ;
- À découvrir, les clips-vidéos de présentation des formations et des filières, tournés dans les établissements, des interviews, des reportages sur la vie du réseau.

[www.youtube.com/CNEAP1](http://www.youtube.com/CNEAP1)

## Documentation

- Fiches métiers : Biotechnologies et Laboratoires, Cheval, Élevage, Forêt, Horticulture, Industries agroalimentaires, Machinisme et Agroéquipements, Paysage et Aménagement, Environnement, Productions végétales, Vente et commerce, Vigne et vin ;
- Plaquettes et dépliants diplômes : Formations Cheval, Formations Services, Formation continue, Formation par apprentissage, Licence Pro, Lycées pour réussir, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> EA, Bac général, Bac technologique STAV, Bac Pro LCQ, BTS/BTSA, Titres RCD, SVN, CAPmr ;
- Projet du CNEAP 2018-2023 : Éduquer, Former, Agir pour nos Territoires ;
- Livret Filière Services, un réseau d'établissements, acteur de la dynamique des territoires ;
- Guide pratique des besoins éducatifs particuliers ;
- Réussir avec le CNEAP, un réseau d'établissements au service des professionnels et des territoires ;
- Guide Connaître le réseau enseignement agricole privé CNEAP ;
- Agenda CNEAP ;
- Guide du contrôle interne.

## Des réseaux au sein du CNEAP

### **EADR-SI : Réseau Éducation au Développement Rural et à la Solidarité Internationale**

Composé de correspondants régionaux, le réseau EADR-SI a pour mission de travailler les questions de solidarité, de citoyenneté et de coopération internationales.

Un réseau pour s'intéresser, comprendre et agir grâce à des rencontres, des outils et des projets !

[www.solidacoop-cneap.fr/le-reseau-eadr-si](http://www.solidacoop-cneap.fr/le-reseau-eadr-si)

### **TICEUR : Réseau Tice et Doc des établissements du CNEAP**

Ce réseau a pour mission de développer la culture numérique et l'innovation, de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information, d'expérimenter dans les établissements et les régions. Un réseau dans l'action, présent dans chaque CNEAP région grâce à un enseignant documentaliste relais Ticeur.

**03 20 57 05 81**

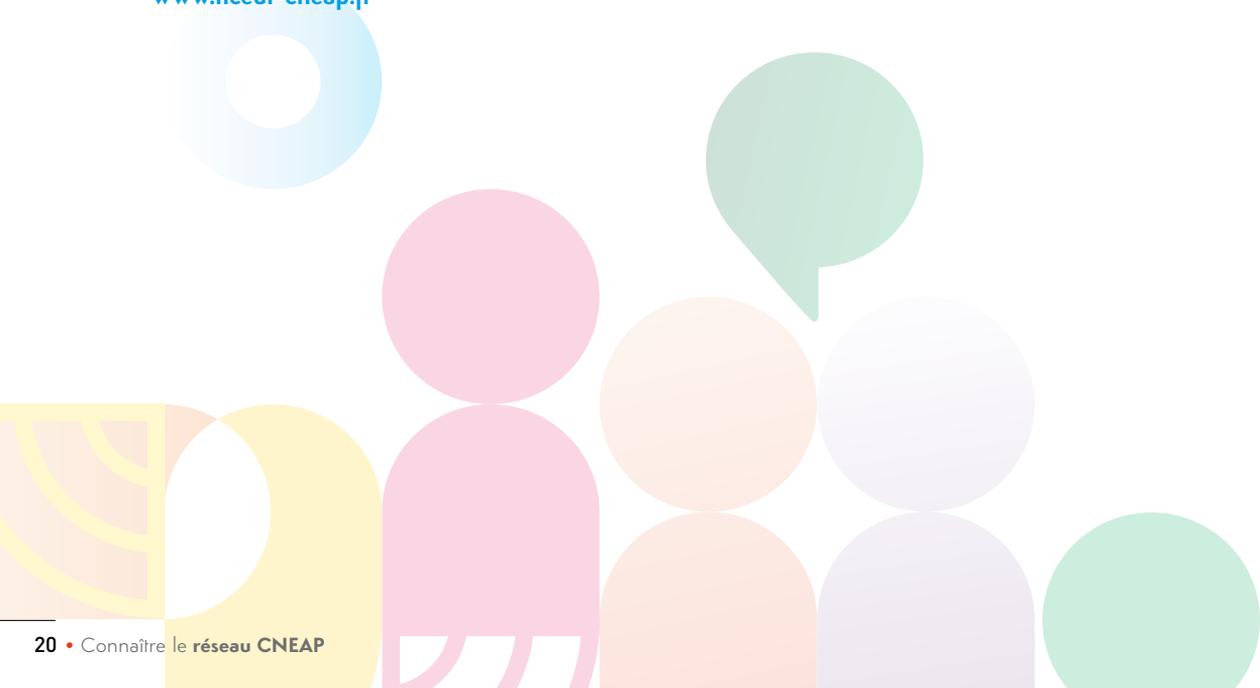
[reseau.ticeur@cneap.fr](mailto:reseau.ticeur@cneap.fr)

[www.ticeur-cneap.fr](http://www.ticeur-cneap.fr)

### **Le réseau des exploitations agricoles**

Il a pour mission de réfléchir au positionnement des structures, leur valorisation et la façon dont les différents types d'exploitation présents au sein des lycées peuvent intégrer de nouvelles pratiques culturelles (agroécologie, bio, etc.). Il a également vocation à rencontrer des partenaires afin d'échanger et de mutualiser les informations et les compétences. Toutes les exploitations sont référencées dans le guide « Réussir avec le CNEAP : un réseau d'établissements au service des professionnels et des territoires ».

[celine.reix@cneap.fr](mailto:celine.reix@cneap.fr)



---

# Le réseau CNEAP

---

## Des acteurs multiples

Restaurants  
d'application      Exploitations agricoles

### Espaces de vente

### Crèches

Halles technologiques

Maîtres de stages

Fermes pédagogiques

Formateurs      Éducateurs

Médiathèques

### Personnels

Centres équestres

Enseignants

Chefs  
d'établissement

Présidents de CA

## Établissements

Conseils d'administration

Administrateurs

### Internats

### Apprentissage

Parents d'élèves

## Familles

Étudiants

Stagiaires adultes

Élèves

### Apprentis

Fédérations professionnelles

## Territoires

Ministères

## & Partenaires

Collectivités

Entreprises

locales

Associations

## Une force dans les territoires



**180**

Établissements  
et sites de formation

**100**

Centres de formation  
continue

**75**

Centres de formation  
par apprentissage

**6**

Écoles  
d'ingénieur



**89%**

Réussite  
aux examens



**90%**

Insertion  
professionnelle  
à 6 mois



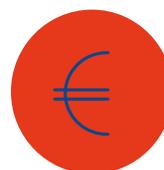
**40%**

Internes



**30%**

Part du  
CNEAP dans  
l'enseignement  
agricole



**600**  
Millions

Poids  
économique

## Sur le terrain



**52 000**

Jeunes de la 4<sup>e</sup>  
à l'ingénieur



**5 600**

Apprentis



**22 000**

Stagiaires adultes



**4 800**

enseignants



**4 500**

Formateurs, éducateurs,  
personnels administratifs  
et techniques



**3 000**

Administrateurs

# L'Enseignement catholique

.....

« Appartenir à l'Enseignement catholique offre les conditions favorables au développement de chaque école et de chaque projet éducatif particulier. Cela suppose de s'inscrire dans une organisation solidaire et de se référer à une même proposition éducative. L'ensemble forme une « communauté de communautés éducatives », animée d'un même esprit »

*Statuts de l'Enseignement catholique, art. 231*

# La mission éducative

L'attachement des Français au pluralisme scolaire ne s'est pas démenti depuis la loi du 31 décembre 1959 (Loi Debré) qui institua les relations contractuelles entre l'État et l'école privée. Ce contrat qui définit la participation de nos établissements au service public d'éducation, amène l'État à rémunérer les enseignants et à assumer une part des charges de fonctionnement de l'établissement privé. C'est ce lien particulier que reprendra la loi de 1989 (Loi Rocard) définissant le projet et l'organisation de l'enseignement agricole.

En contrepartie de ses obligations, l'État exerce un contrôle sur l'utilisation des fonds et le fonctionnement de l'établissement sous contrat, dans le respect du caractère propre de l'enseignement catholique qui entend poursuivre sa liberté de réflexion et d'actions sur divers plans.

## Pédagogie et éducation

- Mise en œuvre d'une pédagogie ouverte par l'expérimentation et centrée sur l'élève ;
- Implication des lycéens et des étudiants dans la réalisation du projet d'établissement ;
- Ouverture de l'école à son environnement social, économique, professionnel, culturel. Le lycée est un « lycée des territoires »
- Poursuite de l'effort de formation initiale et permanente des enseignants, des personnels et des cadres destiné à reconnaître la dignité de chaque personne ;
- Accompagnement des chefs d'établissement par la tutelle.

## Évolution des structures

- Approfondissement et concrétisation des projets d'établissements par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ;
- Valorisation de la vitalité de la communauté éducative par la participation de tous ses acteurs au projet de l'établissement et développement de la solidarité au sein même de l'établissement scolaire, à l'échelle de la ville, de la région ;
- Animation et formation des catéchistes et engagement de l'école catholique dans la vie diocésaine.

## Relations avec l'État

L'école catholique participe à l'édification et à l'évolution du système éducatif français. elle remplit « un rôle public (...). À ce titre, elle s'insère pleinement, comme institution éducative, dans le tissu économique, social et culturel de la cité. Elle est ouverte à tous ceux qui se tournent vers elle. Elle contribue au service d'éducation rendu à la Nation ». (statut de l'enseignement catholique, art. 13).



---

# Une organisation fondée sur la collégialité, la participation et la subsidiarité

---

Chaque école catholique jouit d'une large initiative dans son fonctionnement et l'animation incombe à la communauté éducative qui rassemble autour du chef d'établissement, enseignants, éducateurs, personnels administratifs et de service, parents, associations responsables, élèves, anciens élèves, association propriétaire, etc.

*« À tous niveaux, l'organisation de l'enseignement catholique repose sur la participation des acteurs. Les formes associatives et collaboratives sont donc favorisées dans la structuration institutionnelle ». (statut de l'enseignement catholique, art. 241).*

L'enseignement catholique est organisé aux plans diocésain (CODIEC), régional ou académique (CAEC et CREC) et fédéré par l'échelon national, par le CNEC et la Commission Permanente de l'enseignement Catholique qui permet aux acteurs de notre institution de s'exprimer et de contribuer à la réalisation de l'œuvre commune.



# La tutelle d'un établissement catholique

La tutelle confère une réalité ecclésiale à l'école catholique en confiant à une personne, le chef d'établissement, une lettre de mission qui définit l'orientation générale qui devra être conduite.

L'autorité de tutelle est elle-même exercée par une personne physique (directeur diocésain ou supérieur d'une congrégation). elle est

la garante de la dynamique engagée par l'établissement et veille à ce que chaque acteur de la communauté éducative s'inscrive dans la mission confiée tout en étant particulièrement vigilant à la croissance de la personne.

La tutelle appelle fortement à la liberté créative.



# L'Enseignement agricole

.....

La loi qui lie les établissements agricoles privés du réseau CNEAP au ministère de l'Agriculture définit cinq missions autour desquelles s'articulent les activités des établissements. Et qui répondent aux besoins des apprenants, des familles, des territoires et des acteurs locaux.

**Expérimentation  
et recherches  
appliquées**

**Coopération  
internationale**

**Insertion  
scolaire sociale  
et professionnelle**

**Animation et  
développement  
des territoires**

**Formation  
tout au long  
de la vie**

Les lois de 1984, dites « lois Rocard » fixent le cadre réglementaire de l'enseignement agricole privé et en ont fait explicitement une composante spécifique du système national d'éducation et de formation. Les crédits de l'enseignement agricole sont ceux portés par le programme 143 de la Loi de Finances.

Les dispositions législatives ou réglementaires du ministère de l'Éducation Nationale ne s'appliquent donc que partiellement à l'enseignement agricole. Il existe des dispositions communes aux deux ministères, mais aussi des dispositions spécifiques.

D'autres activités de l'enseignement agricole (formation continue ou apprentissage) relèvent, elles aussi, de dispositions communes aux ministères de l'Agriculture, du Travail et de l'emploi, ou de la Santé par exemple.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) coordonne l'administration pour l'enseignement technique au ministère de l'Agriculture. Des Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) assistés d'un chef de Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) constituent l'équivalent des recteurs au niveau régional.

---

## Le CNEAP dans l'enseignement agricole

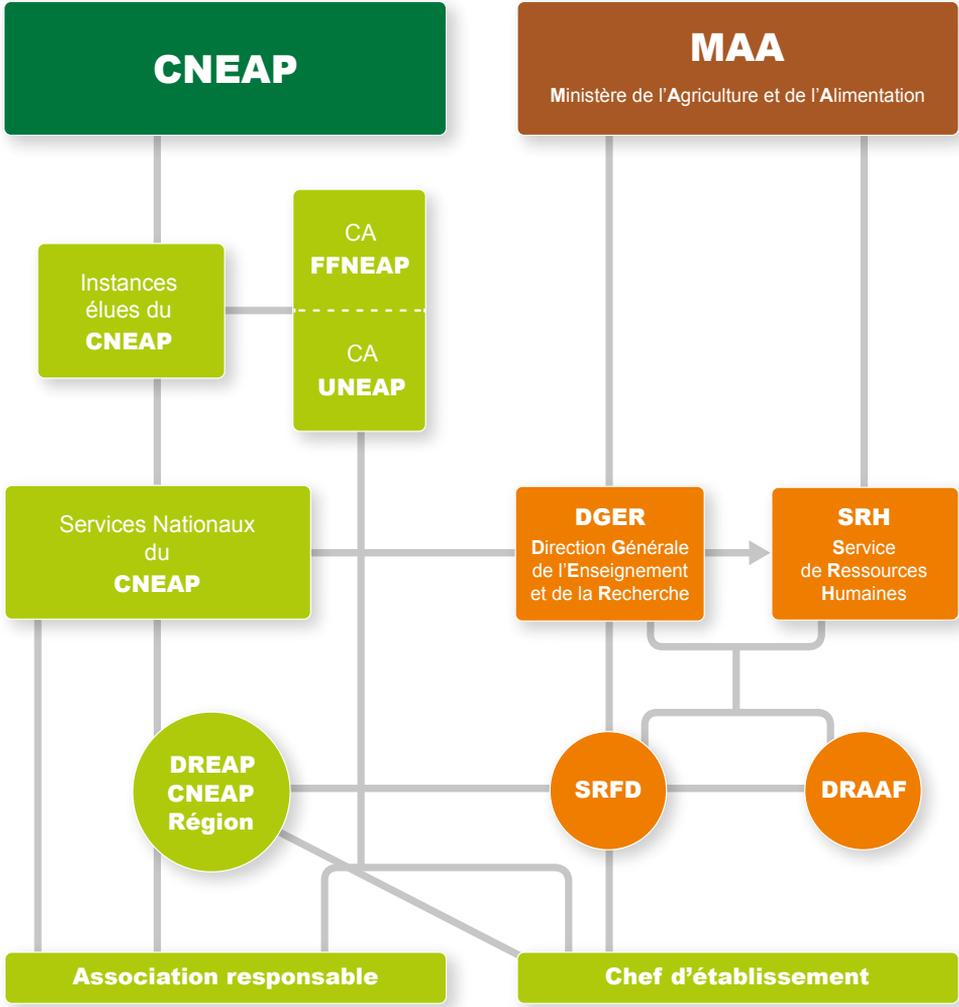
---

L'enseignement agricole en France est composé de l'enseignement agricole public qui forme 40 % des effectifs, et de l'enseignement agricole privé qui scolarise 60 % des effectifs d'élèves et d'étudiants de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire temps plein.

On compte trois fédérations privées :

- Le CNEAP avec 52 000 élèves et ingénieurs associé à 6 écoles d'ingénieurs en agriculture ;
- Les Maisons Familiales et Rurales (MFR) qui forment par alternance 46 000 élèves ;
- L'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP), dont les établissements scolarisent 5 000 élèves environ.

# Les relations fonctionnelles entre le CNEAP et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



---

# Les filières de l'enseignement agricole

---

## Trois voies, trois choix, trois façons de réussir

- Le réseau CNEAP : 180 lycées.

De la 4<sup>e</sup> à l'École d'ingénieur, le réseau CNEAP propose près de 300 diplômes en formation initiale scolaire. Sous contrat avec l'État, les lycées sont des partenaires incontournables du monde professionnel et des territoires qui les accueillent.

- Le réseau CNEAP : 75 centres et unités de formation par apprentissage - CFA-UFA.

Pour les jeunes de 16 à 30 ans, l'apprentissage est une voie de formation et d'étude idéale qui offre deux atouts pour un bon départ : obtenir un diplôme et acquérir un savoir-faire professionnel.

- Le réseau CNEAP : 100 Centres de Formation Continue ;

Se former tout au long de la vie grâce à la formation continue. Acquérir un diplôme à tout âge, changer de voie professionnelle, enrichir ses qualifications ou faire valider ses expériences professionnelles (VAE).

---

## Une diversité de champs professionnels

---



Machinisme  
Agroéquipement



Agriculture  
Productions végétales  
Horticulture  
Vigne et vin



Forêt  
Paysage  
Environnement  
Eau



Biologie et laboratoires  
Recherche agronome



Services aux personnes  
Développement  
des territoires



Industries  
agroalimentaires  
Transformation



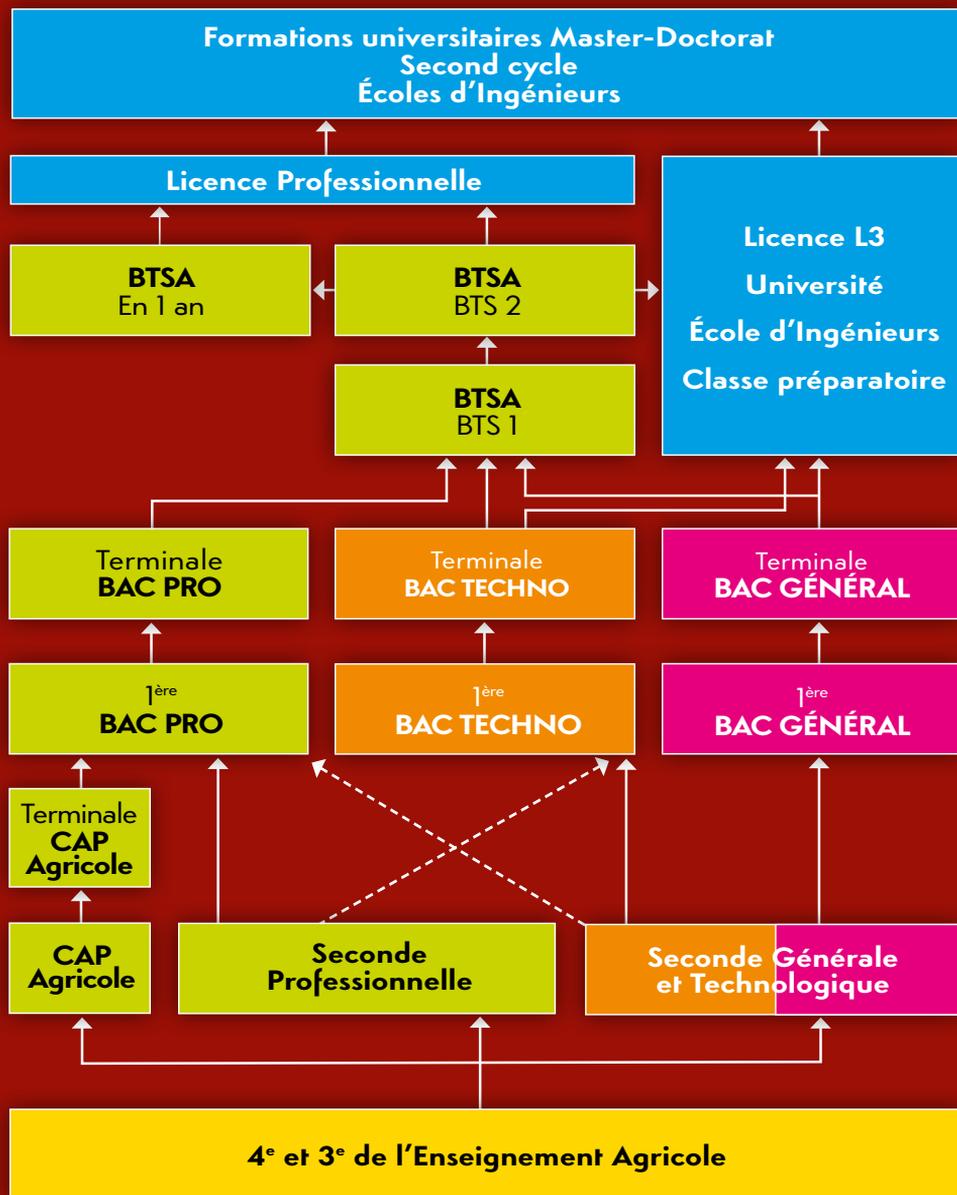
Élevage  
Cheval



Vente et commerce

# Les parcours de formation dans l'enseignement agricole

Voie scolaire ou apprentissage



Voie professionnelle en formation initiale (scolaire ou par apprentissage) ou en formation continue pour adultes

Voie générale

Enseignement supérieur long

Voie technologique

---> Admission sous conditions

# Le CNEAP en région

.....

L'action du CNEAP et des différents organismes nationaux est décentralisée dans les régions en conseils régionaux appelés CNEAP-Région, dont la composition est similaire à celle du CNEAP.

---

# La composition

---

- Présidents d'association ou d'organisme responsable des établissements ;
- Chefs d'établissement ;
- Représentants élus des parents d'élèves de chaque établissement ;
- Directeurs diocésains de l'Enseignement catholique ;
- Représentants des tutelles congréganistes ;
- Adhérents individuels, acceptés par délibération du conseil d'administration ;
- Président de l'association régionale des anciens élèves de l'enseignement agricole privé de la région.

---

# Les missions

---

Les CNEAP région inscrivent directement leur projet régional dans la continuité du projet national.

- Aider les associations responsables et les établissements adhérents à concevoir et mettre en œuvre les missions qui leur sont confiées par la loi ;
- Représenter l'enseignement agricole privé auprès des collectivités, autorités ou administrations et du monde professionnel et associatif ;
- Orienter, animer, coordonner et évaluer les actions à mener au plan régional pour la défense, la promotion et l'organisation de l'enseignement agricole privé ;
- Exercer les responsabilités régionales dans le cadre de la déconcentration des services du MAA ;

- Participer à l'élaboration des schémas prévisionnels régionaux et nationaux de la formation initiale, de la formation continue et de l'apprentissage, notamment par la participation à toutes les structures consultatives ou décisionnelles concernées ;
- Négocier les aides régionales (ou départementales) à l'équipement et à l'investissement des établissements agricoles privés, et en proposer la répartition ;
- Favoriser, chaque fois que nécessaire, l'expression des familles et des jeunes qui s'adressent aux établissements agricoles privés et en représentent les intérêts.

Des commissions de travail associent des représentants de chaque CNEAP-Région et d'autres composantes des communautés éducatives : enseignants, personnels de vie scolaire, parents d'élèves, élèves, professionnels, etc.

---

# Les Délégués Régionaux de l'Enseignement Agricole Privé

---

## **Le rôle du Délégué régional de l'enseignement Agricole Privé (DREAP)**

Il est le relais du CNEAP dans sa ou ses région(s). Son action est conduite dans le cadre des orientations générales du CNEAP. Il anime le CNEAP-Région sous la responsabilité du président.

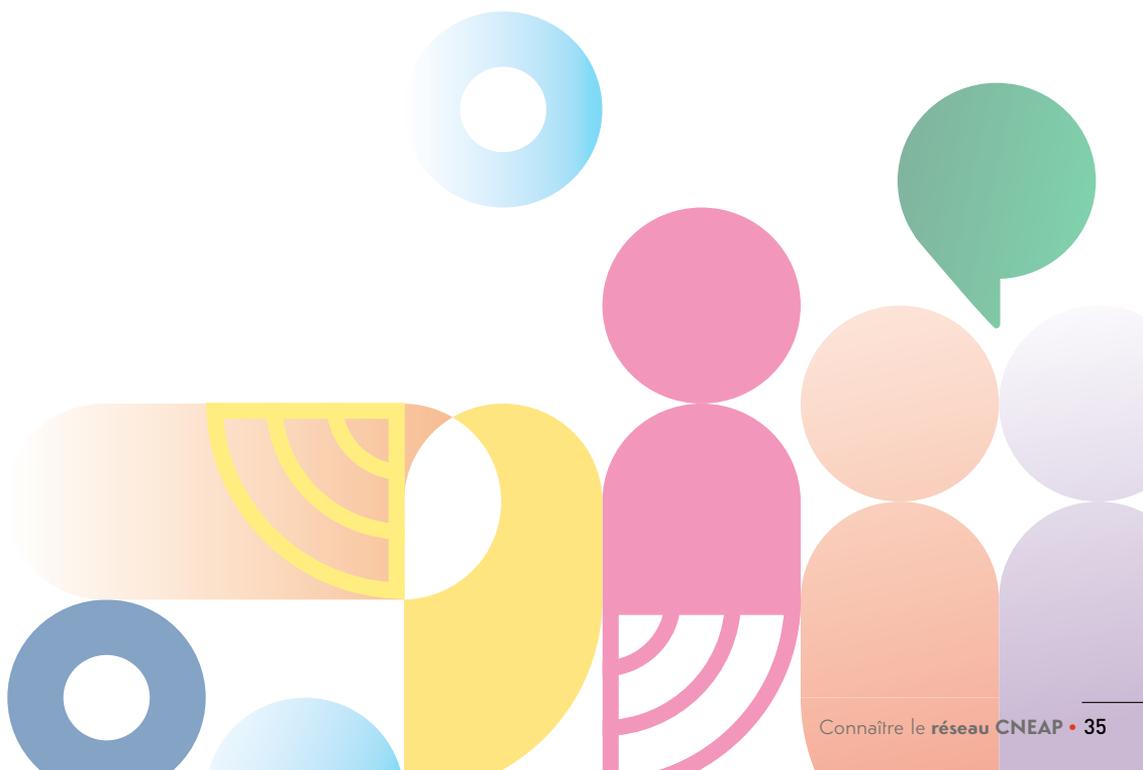
Il assure une relation permanente avec les responsables de l'enseignement catholique au niveau régional, académique ou diocésain.

Il représente, sur délégation du ou des président(s), le ou les CNEAP-Région de son ressort dans les différentes instances départementales et régionales.

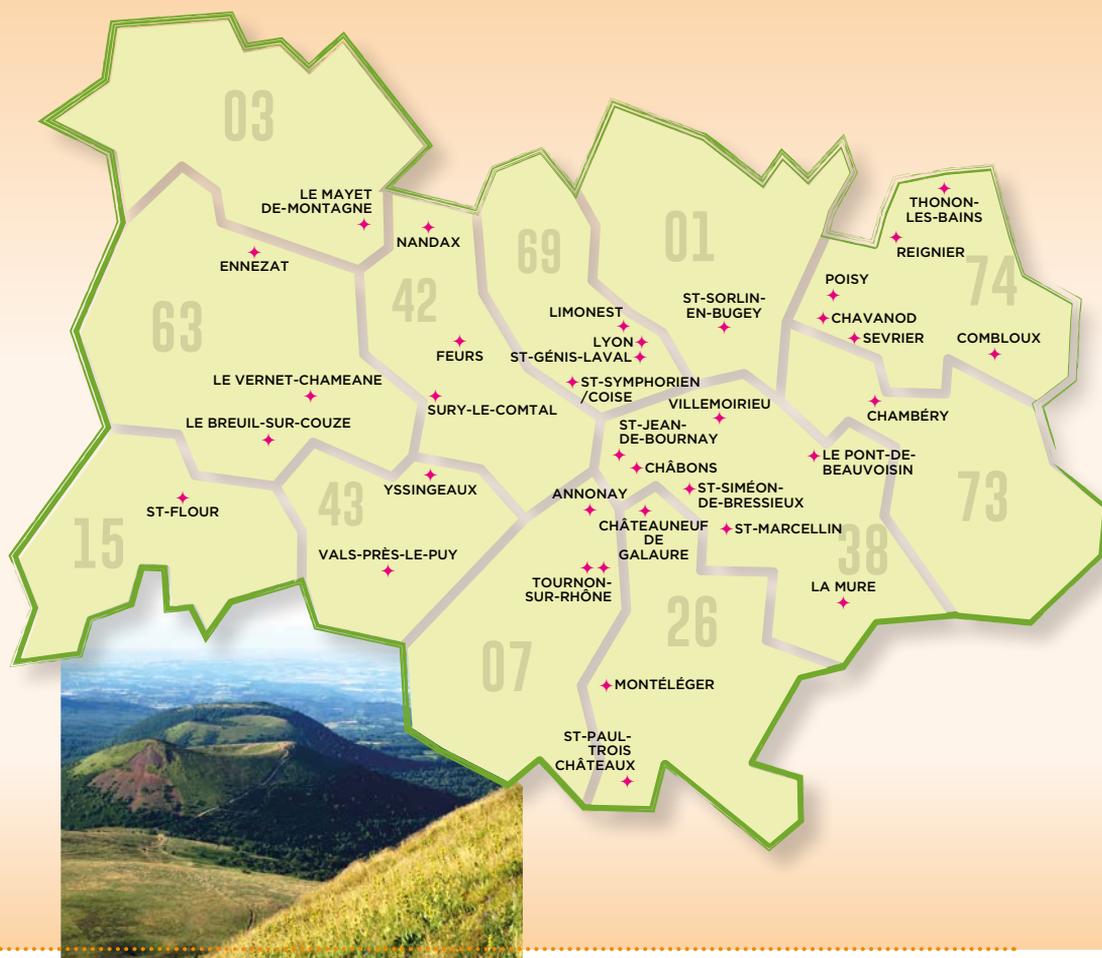
Il informe et conseille les associations et les chefs d'établissement sur les problèmes administratifs, comptables et pédagogiques.

Il développe et soutient le dynamisme de la communauté éducative en favorisant le fonctionnement de la vie associative.

Il organise l'animation pédagogique dans sa ou ses région(s) en lien avec les commissions du CNEAP-Région (commission consultative des personnels, commission régionale de perfectionnement pédagogique, commission d'action éducative, etc.).



# Auvergne Rhône-Alpes



**Hervé BARRES**

**Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes**

4, rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE  
04 72 10 94 05  
herve.barres@cneap.fr  
auvergnheronealpes.cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements et sites	<b>34</b>
École d'ingénieur	<b>1</b>
Élèves et étudiants (Bac+2)	<b>6 800</b>
Élèves ingénieurs	<b>850</b>
Apprentis	<b>950</b>
Heures de formation continue/an	<b>450 250</b>
Résultats examens	<b>95,1 %</b>

# Bourgogne Franche-Comté



**Marie-Ange GIRARDOT PONSARD**  
Déléguée Régionale  
Bourgogne - Franche-Comté

20, rue Mégevand  
25000 BESANÇON  
03 91 25 05 94  
[bourgogne-franche-comte.cneap.fr](http://bourgogne-franche-comte.cneap.fr)

## Chiffres clés

Établissements	11
Élèves et étudiants (Bac+2)	1 760
Internes	42 %
Résultats aux examens	88 %

# Bretagne



**Yvonick LORCY**

**Délégué Régional Bretagne**

Direction Diocésaine  
de l'Enseignement Catholique  
CS72196, 56005 VANNES Cedex  
02 97 46 30 30  
yvonick.lorcy@cneap.fr  
bretagne.cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements et sites	<b>28</b>
Chiffre d'affaires	<b>125 millions €</b>
Élèves et étudiants (4 <sup>e</sup> à Bac +5)	<b>9 000</b>
UFA / Apprentis	<b>19 / 1 000</b>
Établissements avec Internat	<b>21</b>
Insertion professionnelle à 6 mois	<b>90 %</b>
Mobilités internationales (apprenants et personnel)	<b>550</b>
Bourses Erasmus	<b>1 million €</b>

# Centre Val de Loire



**Tanneguy DE LA CHESNAIS**  
Délégué Régional Centre - Val de Loire

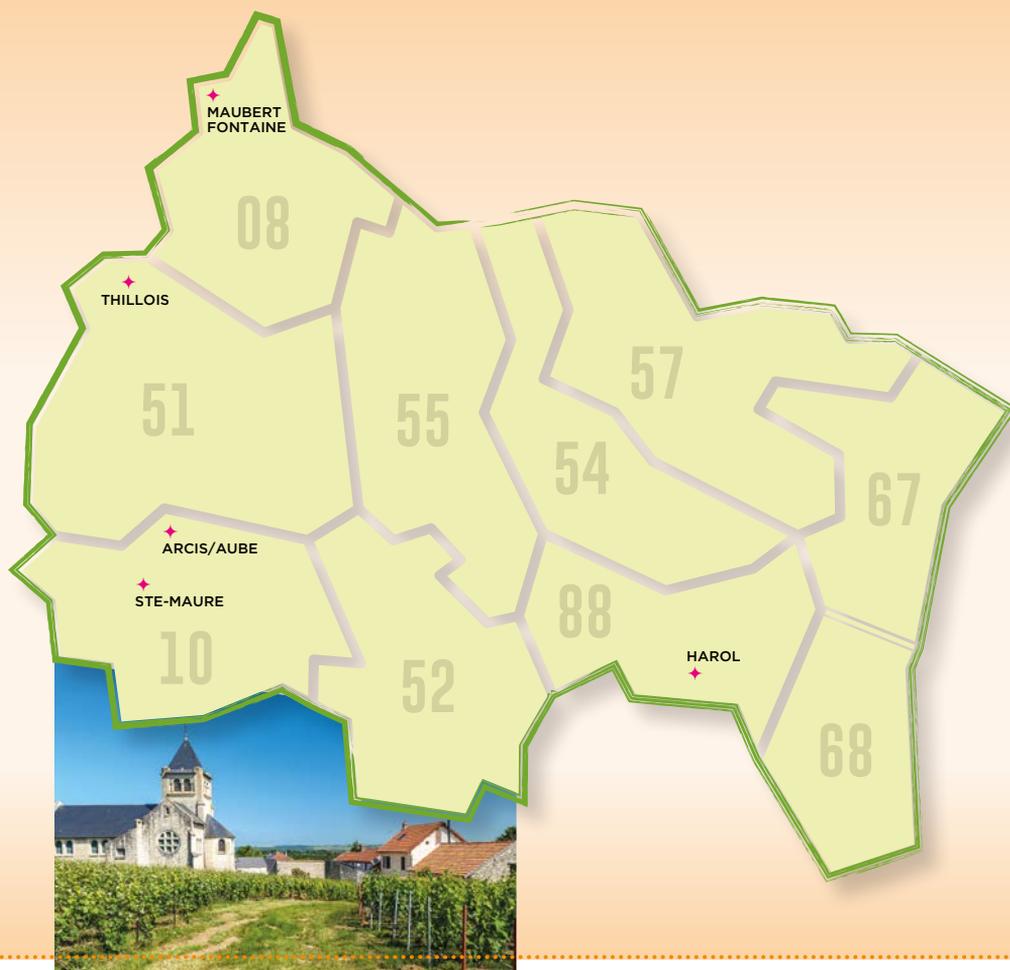
2, rue des Fleurs  
28630 MIGNIÈRES  
02 41 79 51 54

## Chiffres clés

Établissements et sites	9
Élèves et étudiants (Bac+2)	1 615
Apprentis	144
Stagiaires formation continue	132
Internes	614
Résultats aux examens	92,9 %



# Grand Est



**Marie-Ange GIRARDOT PONSARD**  
Déléguée Régionale Grand Est

20, rue Mégevand  
25000 BESANÇON  
03 91 25 05 94

## Chiffres clés

Établissements	5
Élèves et étudiants (Bac+2)	1 029
Internes	57 %

# Hauts de France



**Luc DELAPORTE**  
Délégué Régional Hauts-de-France

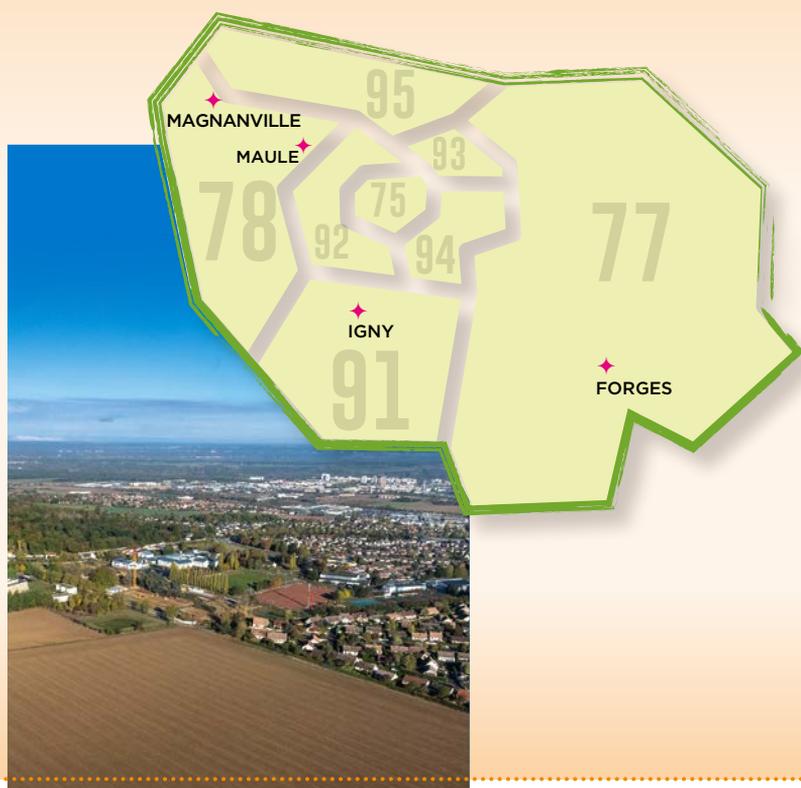
103, rue d'Amiens  
62001 ARRAS Cedex  
03 21 21 40 64  
luc.delaporte@cneap.fr  
hautsdefrance.cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements et sites	19
École d'ingénieur	1
Élèves	5 650
Apprentis	1 750
Heures de formation continue/an	300 000
Réussite aux examens	90 %
Insertion pro à 6 mois	90 %
Internes	45 %



# Île-de-France



**Thierry DEDIEU**  
**Délégué Régional Île-de-France**

277, rue Saint-Jacques  
 75240 Paris cedex 05  
 01 53 73 74 20  
[thierry.dedieu@cneap.fr](mailto:thierry.dedieu@cneap.fr)

## Chiffres clés

Établissements et sites	<b>4</b>
Élèves et étudiants (Bac+2)	<b>662</b>
Apprentis	<b>247</b>
Internes	<b>52 %</b>
Réussite aux examens	<b>95 %</b>



# Normandie



**Luc DELAPORTE**  
Délégué Régional Normandie

103, rue d'Amiens  
62001 ARRAS Cedex  
03 21 21 40 64  
luc.delaporte@cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements	7
École d'ingénieur	1
Élèves	1 280
Apprentis	150
Réussite aux examens	90 %
Insertion pro à 6 mois	90 %
Internes	50 %

# Nouvelle Aquitaine



**Thierry WINOCK**  
Délégué Régional Nouvelle Aquitaine

1, rue Charles de Gaulle  
33640 BEAUTIRAN  
06 22 11 43 15  
thierry.winock@cneap.fr  
cneapnouvelleaquitaine.fr

## Chiffres clés

Établissements et sites	<b>21</b>
Élèves et étudiants (Bac+2)	<b>3 680</b>
Apprentis et stagiaires adultes	<b>1 950</b>
Internes	<b>41 %</b>
Résultats aux examens (sur 3 ans)	<b>91 %</b>



# Occitanie



**Frédéric FAYE**

**Délégué Régional Occitanie**

École Supérieure de la Raque

La Raque

11400 LASBORDES

07 85 94 15 80

frederic.faye@cneap.fr

occitanie.cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements et sites	27
École d'ingénieur	1
Élèves	4 500
Boursiers	45 %
Apprentis	300
Heures stagiaires	500 000
Collaborateurs salariés	1000
Administrateurs bénévoles	400

# Pays de la Loire



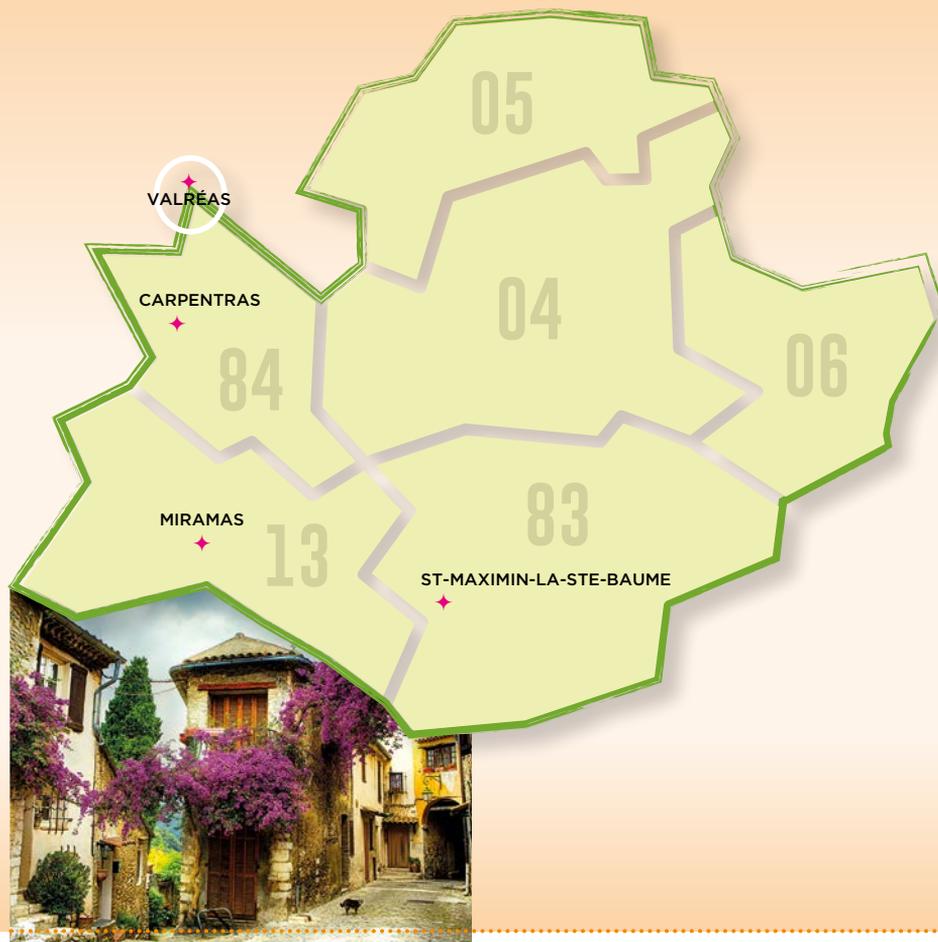
## Tanneguy de LA CHESNAIS Délégué Régional Pays de la Loire

5, rue du Haut Pressoir  
49000 ANGERS  
02 41 79 51 54  
[www.cneap-paysdelaloire.org/](http://www.cneap-paysdelaloire.org/)  
[www.facebook.com/cneap.paysdelaloire](https://www.facebook.com/cneap.paysdelaloire)

## Chiffres clés

Établissements et sites	29
École d'ingénieur	1
Élèves et étudiants (Bac+2)	6 725
Internes	1 965
Apprentis	1 113
Stagiaires formation continue	500
Élèves en prépa apprentissage	183
Élèves en École de production	59
Réussite aux examens	94,6 %

# Sud Provence Alpes Côte d'Azur



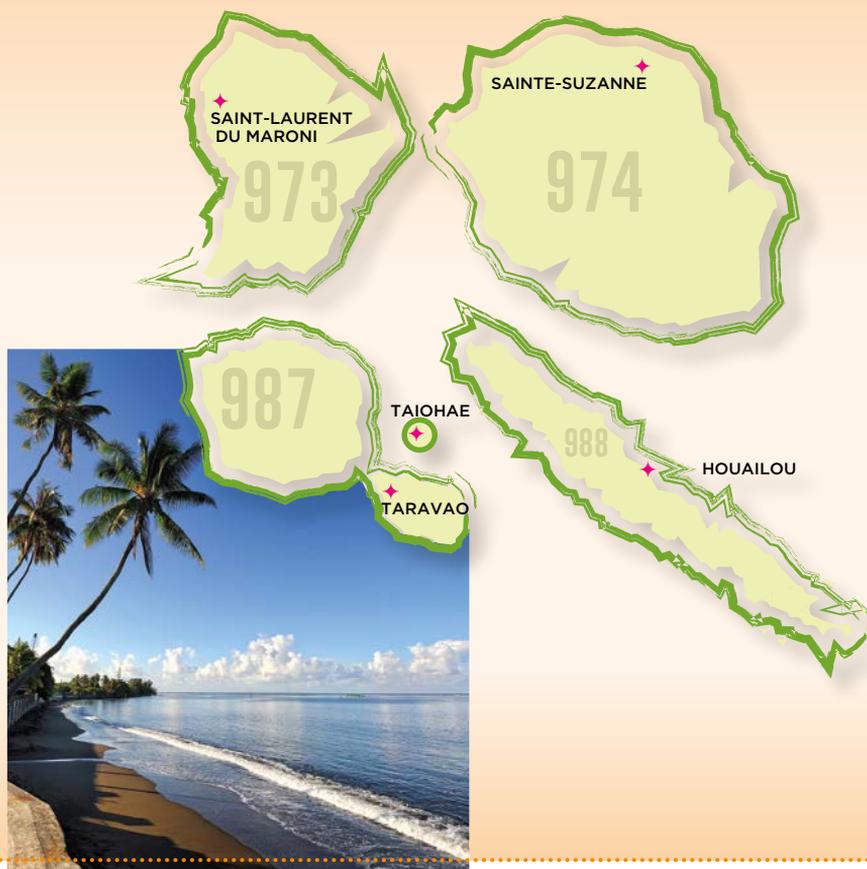
## Hervé BARRES Délégué Régional Sud PACA

4, rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE  
04 72 10 94 05  
herve.barres@cneap.fr  
*Relai du délégué en région Sud PACA  
Christian BRAYER*

## Chiffres clés

Établissements	4
Élèves et étudiants (Bac+2)	1 346
Heures de formation continue/an	120 850
Apprentis	72
Réussite aux examens	93,2 %

# DROM COM



## CNEAP

277, rue Saint-Jacques  
75240 PARIS Cedex 05  
01 53 73 74 20  
cneap@cneap.fr  
www.cneap.fr

## Chiffres clés

Établissements	5
Élèves et étudiants	643
Internes	18 %
Réussite aux examens	92 %

# La fondation Saint Matthieu pour l'enseignement agricole

---

## **Solidarité et autonomie**

Cette fondation est placée sous égide de la Fondation Saint Matthieu pour l'enseignement catholique, créée en décembre 2010 et reconnue d'utilité publique avec les avantages et prérogatives légaux et fiscaux y affaissant. elle a pour objet de soutenir l'activité et d'accompagner les projets, dans les domaines immobilier et éducatif des établissements du réseau CNEAP.



---

# Pour servir un projet éducatif en développement

---

Les moyens dont disposent les associations sont souvent trop limités, alors que les besoins de développement sont impératifs pour garantir la réussite des élèves, étudiants et stagiaires qu'ils accueillent. Le Conseil

d'Administration du CNEAP a donc décidé, à travers cette fondation, de se doter d'outils permettant d'accompagner les établissements dans leurs projets d'investissement et leurs besoins éducatifs.

---

## Des objectifs simples

---

- Collecter des dons, legs et libéralités de particuliers ou d'entreprises ;
- Contribuer ainsi au développement des associations en leur offrant des moyens complémentaires de cofinancements de leurs projets sous la forme d'aides remboursables ;
- Accompagner les associations qui traversent un passage difficile, grâce à des aides remboursables qui peuvent également provoquer un effet de levier pour des refinancements bancaires ;
- Financer des actions pédagogiques et éducatives ;
- Mettre à la disposition des établissements du réseau CNEAP, l'image, l'expérience et la garantie de la Fondation Saint Matthieu.

Cette fondation spécialement créée au profit des établissements d'enseignement agricole privé s'inscrit dans la poursuite de la politique d'aide aux établissements que le CNEAP a mis en place depuis plusieurs années.

---

## Un pilotage solide

---

Son conseil exécutif est composé des présidents du CNEAP, de la FFNEAP et de l'UNEAP, mais également de personnalités significatives comme Luc Guyau, ancien

président de la FNSEA et de la FAO. Chacun apporte son soutien et sa compétence au projet.

---

## Une utilité à double avantage

---

Tous les dons sont récoltés par la Fondation Saint Matthieu qui garantit le processus de défiscalisation aux donateurs.

- **Dons ciblés** : elle restitue directement les fonds affectés au financement de projets identifiés aux établissements du réseau CNEAP ;
- **Dons non affectés** : les fonds sont remis à la Fondation Saint Matthieu pour l'enseignement agricole afin de constituer un fonds pour l'octroi d'aides financières remboursables pour des établissements demandeurs.

Pour toutes  
informations  
complémentaires :  
[www.fondation  
-st-matthieu.org](http://www.fondation-st-matthieu.org)





# Les acteurs de l'établissement

.....

Un établissement du réseau CNEAP est un lieu de formation visant à l'obtention d'un diplôme, et un centre de ressources pour son territoire.

Portés juridiquement par une association ou un organisme responsable, chaque établissement est dirigé par un chef d'établissement.

---

# L'établissement, un centre de ressources pour son territoire

---

L'établissement propose des formations initiales selon les trois voies : initiale scolaire temps plein, apprentissage et formation continue pour adultes (seulement dans certains établissements pour cette voie de formation).

Un établissement d'enseignement agricole privé est un lieu d'accueil, de formation, d'enseignement et d'éducation des jeunes, étudiants et adultes qui y entrent.

Il dispense un enseignement en lien avec les orientations définies dans **le projet d'établissement**.

Il a mission d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans les champs de compétence relevant du ministère de l'Agriculture, mais aussi d'expérimentation, de vulgarisation, de développement dans le domaine de ses compétences techniques, d'animation des territoires et de coopération internationale.

Il propose à chacun de définir **un projet personnel et professionnel** en lui donnant les meilleures chances pour réussir et s'épanouir.

Il a pour fondement **une association ou un organisme sans but lucratif**, personne morale juridiquement responsable qui a passé contrat avec l'État (ministère de l'Agriculture, entre autres) pour l'ensemble des formations initiales qu'il dispense.

Il est reconnu comme catholique par l'évêque du lieu et, à ce titre, poursuit, dans le respect de la liberté de conscience de chacun, les finalités éducatives définies dans **le statut de l'Enseignement catholique**.

Il appartient au réseau CNEAP qui est solidaire des autres établissements. en particulier pour assurer aux familles toutes les garanties d'accueil, de continuité et de diversité pour la scolarisation de leurs enfants.



---

# Le chef d'établissement

---

Recruté par l'association responsable, le chef d'établissement doit présenter les titres, expériences et qualifications identiques à ceux de ses homologues de l'enseignement agricole public : diplôme de niveau 6 à 7, expérience professionnelle de 5 ans au moins acquise dans l'exercice des missions de la loi du 31 décembre 1984, ATTESTATION DE QUALIFICATION pour la fonction de direction délivrée par le ministère de l'Agriculture. Ce dernier point le distingue du chef d'établissement de l'enseignement privé relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Il doit par ailleurs avoir reçu l'agrément de l'autorité de tutelle, diocésaine ou congréganiste qui lui délivre une lettre de mission.

Le chef d'établissement est responsable par délégation devant les autorités dont il dépend. Il reçoit cette délégation du conseil d'administration et il détient l'autorité dans l'établissement par application des dispositions de l'article L813-8 du Code Rural.

Il est le premier collaborateur du président de l'association qu'il tient régulièrement informé de l'exercice de ses fonctions.

Il représente l'établissement dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés à cet effet.

Exerçant son activité professionnelle à partir d'un contrat de travail de droit purement privé, le chef d'établissement est investi par la loi des prérogatives administratives et de l'autorité hiérarchique d'un « chef de service » pour l'organisation du service dans l'établissement, l'autorité vis-à-vis des personnels et les décisions vis-à-vis des usagers.

Comme toute autorité administrative, il exerce ses prérogatives dans un champ de compétences propres qui concernent (extrait de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1992) :

- **La gestion pédagogique** : respect des orientations nationales, bon déroulement des enseignements et des contrôles en cours de formation, tenue des dossiers individuels, information des familles, etc ;
- **La gestion de la vie scolaire** : responsabilité des élèves durant tout le temps scolaire, stages compris, surveillance, éducation, suivi du travail, orientation, discipline y compris sanctions.

---

# L'association responsable

---

Sur le plan juridique, l'établissement repose sur une association responsable. Celle-ci est le plus souvent constituée par l'ensemble des parents d'élèves ainsi que des bénévoles, souvent des professionnels du secteur de l'agriculture et des secteurs en lien avec les formations dispensées dans l'établissement.

L'association est pilotée par un conseil d'administration qui comporte des représentants des parents d'élèves, des anciens élèves et des professionnels ainsi que des membres de droit représentant la tutelle catholique.

L'association prend les décisions concernant les grandes orientations stratégiques et de gestion de l'établissement, elle emploie le personnel de droit privé, dont les personnels de vie scolaire, administratifs et techniques et le chef d'établissement.

L'association est responsable devant l'État (ministère de l'Agriculture) avec lequel elle a passé contrat pour ce qui concerne les formations initiales scolaires temps plein.

Elle participe au service public d'éducation conformément au Code Rural (art. L.813-1 et suivants). À ce titre, elle reçoit de l'État des subventions de fonctionnement.

---

## Les parents d'élèves

---

Dans l'enseignement agricole, les parents d'élèves tiennent une place importante. Pour des raisons historiques propres à chaque établissement, la représentation des parents peut prendre des formes différentes.

### Ils sont membres de l'association gestionnaire

Dans une majorité des cas et selon les statuts, les parents sont tous membres adhérents de droit à l'association de gestion. Ils sont représentés au conseil d'administration de l'association par des parents élus ou désignés, généralement à hauteur d'un tiers des membres.

### Ils font partie d'une association de parents d'élèves

Dans certains établissements, il existe une Association de Parents d'Élèves (APE) dont les familles, à jour de leur cotisation, sont membres.

Les membres du conseil d'administration de l'association sont élus lors des assemblées générales. Ce sont eux qui gèrent l'association. Les parents sont représentés au conseil d'administration de l'association de gestion par le président de l'APE et par d'autres membres du conseil d'administration dont le nombre varie selon les dispositions statutaires.

Leur participation à la vie des établissements peut être très différente selon les lycées par une présence :

- En tant que délégués (ou correspondants) de classe ;
- Dans les conseils de discipline ;
- Dans les CNEAP-Région ;
- Pour l'aide à la pastorale, aux sorties scolaires, etc. ;
- Pour l'organisation de manifestations (marchés de Noël, kermesses, portes ouvertes, etc.).

Les parents d'élèves constituent également un fort réseau d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes.

# L'organisation de l'établissement

---

# Le projet d'établissement en lien avec le projet du CNEAP

---

Un établissement catholique d'enseignement agricole est par nature « en projet ».

- Les textes qui le fondent inspirent son projet éducatif ;
- La mission d'Église, à laquelle il participe, oriente son projet pastoral ;
- La réglementation (lois de 1984, 1989, 1999, 2005 et 2013) implique qu'il dispose d'un projet d'établissement et de projets pédagogiques. L'importance qu'il attache à une éducation construite et finalisée justifie qu'il élabore un projet de vie scolaire ;
- La diversité de ses missions (loi Rocard et loi de 1999) et l'efficacité qu'il recherche le conduisent à mettre en œuvre des projets sectoriels ;
- Les réseaux auxquels il participe ont leur propre cohérence de développement (Projet régional, diocésain, Projet de l'enseignement agricole, etc.) ;
- L'adhésion des établissements au CNEAP permet l'apport d'éléments communs et fédérateurs à leurs projets spécifiques.

Un plan d'action est proposé par le CNEAP afin d'accompagner dans leur démarche, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques qui ont décidé d'accueillir des élèves en situation de handicap avec le souci de participer à un programme qui leur offrira de meilleures perspectives d'égalité des chances d'insertion sociale et professionnelle.

L'accueil en scolarité ordinaire d'un élève en situation de handicap s'inscrit dans une évolution souhaitable et dans la mise en place de moyens adaptés provenant des pouvoirs publics. Les services du CNEAP sont mobilisés sur toutes les questions touchant à cette action (juridiques, éducatives, pédagogiques) et peuvent répondre à vos questions sur ce sujet.

---

# L'organisation pédagogique et éducative

---

Le chef d'établissement, assisté parfois d'un adjoint et/ou d'un conseil de direction organise le fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement.

Dans ce cadre, il confie par exemple à des enseignants, la responsabilité de coordonner et d'animer les filières de formation. Il nomme également les responsables de classe (professeurs principaux).

Concernant la « vie scolaire », c'est-à-dire tout ce qui ne concerne pas directement l'enseignement mais touche à la vie de

l'apprenant dans l'établissement, l'équipe des personnels de la vie scolaire est placée sous la responsabilité directe du chef d'établissement ou, par délégation, sous celle du responsable de vie scolaire.

Cette équipe gère l'animation, l'encadrement des jeunes et fait le lien avec l'équipe pédagogique.

La présence nombreuse d'internats au sein de nos établissements est une force et contribue au développement des projets éducatifs pour l'accompagnement des jeunes.







# La formation des personnels du CNEAP

# Votre formation

## Divers types de formations

Quel que soit votre statut (droit privé, droit public), l'acte de formation est un droit. L'IFEAP assure ces formations (voir page 18) :

- **Les formations qualifiantes** permettent de valider des compétences professionnelles. Ce sont des formations pédagogiques reconnues par l'État ou encore par les conventions collectives. Leur obtention est susceptible de modifier l'échelon de classement et l'indice de rémunération.

Pour être qualifiés pédagogiquement, les enseignants et documentalistes contractuels de droit public peuvent se présenter aux concours externes ou internes organisés par le ministère de l'Agriculture.

L'IFEAP assure la préparation aux épreuves pratiques de ces concours. La formation post-concours obligatoire est assurée par l'IFEAP pour les lauréats des concours internes et par l'ENSFEA pour les lauréats des concours externes.

Les personnels de la vie scolaire, les documentalistes de droit privé peuvent bénéficier également d'une formation qualifiante reconnue par les conventions collectives dont ils relèvent. Il s'agit par exemple des CQP EVS CVS (Certificats de Qualification Professionnelle Educateur Coordinateur de Vie Scolaire) mis en place par l'enseignement Privé non lucratif.

- **Les formations dites de requalification** concernent les personnels qui voient évoluer leur fonction au sein de l'établissement. Le soutien peut porter sur des actions en amont de l'évolution (par exemple un bilan de compétences, l'obtention d'une qualification) ou en cours de changement (cas des CIF). Certains projets de formation peuvent être financés par le CPF (Compte Personnel de Formation).
- **Les formations de perfectionnement** permettent le maintien et le développement des acquis en matière de compétences et de capacités professionnelles, la remise à niveau ou la remise à jour des évolutions technologiques, pédagogiques, éducatives liées aux évolutions des règles et références ainsi que des évolutions sociétales. Elles s'adressent à toutes les catégories de personnels.

## Le Plan de Formation

Dans chaque établissement, un plan de formation des personnels de droit privé est obligatoire pour les employeurs de 10 salariés et plus, ainsi que pour l'ensemble des enseignants contractuels de droit public. Il est, en outre, fortement conseillé par le CNEAP pour les établissements de moins de 10 salariés de droit privé.

La formation constitue un moyen de valoriser les compétences de chacun au service des élèves. Aussi, l'élaboration du plan de formation est un moment privilégié d'analyse du fonctionnement des différentes équipes de personnels, des priorités pédagogiques et éducatives en lien avec le projet d'établissement.

La prise en compte des souhaits individuels ou collectifs doit être organisée au regard du projet d'établissement.

L'IFEAP est également susceptible d'intervenir dans votre établissement dans le cadre d'un appui établissement (formation intra).

## Le portail internet IFEAP

Chaque année scolaire, en mai-juin, le catalogue de formation perfectionnement pour l'année suivante, toutes les sessions et les parcours qualifiants sont présentés et mis à jour sur le portail internet.

Les inscriptions à l'offre de formation de perfectionnement s'effectuent via le portail de l'IFEAP, après la création d'un compte personnel. Celui-ci est obligatoire pour s'inscrire à une formation sur [www.ifeap.fr](http://www.ifeap.fr)



---

# Glossaire

---

<b>AEVS</b>	Assistant Éducateur de la Vie Scolaire
<b>APE</b>	Association de Parents d'Élèves
<b>ARTT</b>	Aménagement et Réduction du Temps de Travail
<b>BP</b>	Brevet Professionnel
<b>CAEC</b>	Comité Académique de l'Enseignement Catholique
<b>CAP Agricole</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
<b>CAPA</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
<b>CCF</b>	Contrôle Continu en cours de Formation
<b>CMR</b>	Chrétiens dans le Monde Rural
<b>CNEAP</b>	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
<b>CNEA</b>	Conseil National de l'Enseignement Agricole
<b>CNEC</b>	Comité National de l'Enseignement Catholique
<b>CODIEC</b>	Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique
<b>CPPNI</b>	Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
<b>CREC</b>	Comité Régional de l'Enseignement Catholique
<b>DDEC</b>	Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
<b>DGER</b>	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
<b>DRAAF</b>	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
<b>DREAP</b>	Délégué Régional de l'Enseignement Agricole Privé
<b>EADR-SI</b>	Éducation au Développement Rural et à la Solidarité Internationale
<b>EVS</b>	Éducateur de la Vie Scolaire
<b>ETP</b>	Équivalent Temps Plein
<b>FFNEAP</b>	Fédération Familiale Nationale pour l'Enseignement Agricole Privé
<b>IFEAP</b>	Institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé
<b>IFSEC</b>	Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique
<b>JAC</b>	Jeunesse Agricole Catholique
<b>LEAP</b>	Lycée d'Enseignement Agricole Privé
<b>MFR</b>	Maison Familiale et Rurale
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>PAT</b>	Personnel Administratif et Technique
<b>PREA</b>	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
<b>PVS</b>	Personnel de la Vie Scolaire
<b>RVS</b>	Responsable de Vie Scolaire
<b>SGEC</b>	Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
<b>SPELC</b>	Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique
<b>SRFD</b>	Service Régional de la Formation et du Développement
<b>STAV</b>	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
<b>TICE</b>	Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement
<b>UNEAP</b>	Union Nationale de l'Enseignement Agricole Privé
<b>UNREP</b>	Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

